

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERVAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

Séance du 26 septembre 2018 à 20 heures 00 minute
Hôtel de Ville - salle des séances

Présents :

Mme BAU Claudine, M. BENOIST Paul, M. BOLARDI Mickael, Mme CALVET Stéphanie, M. ESSELIN Christophe, M. FRANCOIS Bernard, Mme HERBIN Sylviane, M. HOCQUEL Daniel, M. LANG Jérôme, Mme LONARDI Agnès, M. LORMANT Fernand, M. MATTHIAS Richard, M. MOTTIN Bernard, Mme OBELLIANNE Laurence, Mme RAYMOND Pierrette, M. RECHENMANN Michel, M. WAGNER Jean-Marie.

Procuration(s) :

Mme DURESSE Véronique donne pouvoir à Mme CALVET Stéphanie, M. MEUNIER Patrick donne pouvoir à Mme HERBIN Sylviane, Mme RESCHWEIN Sylvie donne pouvoir à M. LANG Jérôme, M. SASSO Dominique donne pouvoir à M. HOCQUEL Daniel, Mme SCHERRER Carine donne pouvoir à M. FRANCOIS Bernard.

Absent(s) :

Mme HENRY Laurence, Mme MOUCHOT Isabelle, Mme RITTER Floriane.

Excusé(s) :

Mme CHICHA Catherine, Mme DURESSE Véronique, M. MEUNIER Patrick, M. MIRGON Jonathan, Mme RESCHWEIN Sylvie, M. SASSO Dominique, Mme SCHERRER Carine.

Secrétaire de séance : Mme CALVET Stéphanie

Président de séance : M. LORMANT Fernand

oOo-oOo-oOo-oOo

COMMUNICATIONS :

M. Richard MATTHIAS informe l'assemblée :

- Les travaux de l'avenue de Nancy sont terminés. Les feux de récompense permettant de réguler la vitesse seront installés durant la première semaine d'octobre.
- En ce qui concerne la rue Kueny, les travaux vont pouvoir redémarrer. En effet, le liquidateur a résilié le marché et accepté le décompte général définitif, ceci va nous permettre de relancer rapidement une nouvelle consultation afin de finaliser l'opération.

M. Matthias présente le projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville. Après consultation, ces travaux ont été attribués à l'entreprise COLAS, dans le cadre des délégations du maire.

Les caniveaux détériorés situés à la gare routière vont être réparés prochainement par l'entreprise COLAS.

Le passage piétons sis avenue de Gaulle, entre les deux places du marché au carrefour du Crédit Agricole, présente des dégradations au niveau du pavement. Des travaux sont prévus prochainement pour réhabiliter la zone impactée.

Mme Laurence OBELLIANNE présente à l'assemblée les deux évènements suivants :

- Le dimanche 26 août dernier, a eu lieu, au stand de tir, la bourse aux armes militaires. L'association organisatrice affectionne particulièrement cette salle et la trouve en parfaite adéquation avec l'évènement qui, comme les autres années, a connu un franc succès pour les passionnés du patrimoine militaire.
- Le 8 septembre 2018, la MJC a organisé sa porte ouverte. Toutes les activités anciennes et nouvelles ont été présentées aux visiteurs. En parallèle de cet évènement, notre écrivaine locale Laurence NAVARRO a dédié son ouvrage « L'intrigante balade du cœur ».

Mme Laurence OBELLIANNE évoque également une dédicace qui a eu lieu à Nancy par Mme Elise FISCHER pour son œuvre "Les femmes des terres salées". Ce livre relate « *la vie des salines et des travailleurs du sel, pour nous faire vivre les joies, les douleurs, les passions de femmes droites et fortes malgré les tourmentes de l'Histoire et l'adversité* ». Nous ne pouvons que conseiller la lecture de cet excellent ouvrage. Un tome 2 est en préparation. Mme FISCHER est déjà venue plusieurs fois aux Salines Royales, un lieu de mémoire où elle revient toujours avec grand plaisir.

Mme Sylviane HERBIN relate à l'assemblée la rencontre avec « Les Amis de Gandiol » :

- le 13 septembre, l'association "Les Amis de Gandiol" est venue en visite à l'école élémentaire Gustave Charpentier. Les représentants de cette association, M. Jean-Noël DIOUF, professeur, M. KOURHAM, guide, venus du Sénégal, ainsi que M. Arnaud BELVAL, adhérent et M. Jean-Luc BROQUARD, adhérent et notre référent local, ont été accueillis par le Monsieur le Maire, Mme Sylviane HERBIN et Mme Luce KEBAILI, directrice de l'école. La diffusion d'un film documentaire commenté par M. DIOUF, avec une pédagogie parfaite, s'est faite dans l'espace cinéma des Salines Royales. Il s'est suivi un second passage du professeur sénégalais dans les classes intéressées, pour un nouveau temps de partage, afin de répondre aux questions des enfants passionnés.

Mme HERBIN a assisté le 16 septembre à l'assemblée générale de cette association, ce qui lui a permis de voir l'étendue du travail et des actions menées à Gandiol.

M. BROQUARD va prochainement repartir pour le Sénégal, avec dans ses valises, des maillots et shorts, dons du Football Club et du Basket Club de Dieuze, ainsi que du matériel pédagogique.

M. Paul BENOIST présente aux membres du conseil municipal :

- La convention qui a été signée avec la société ALEXIS. L'objet de cet engagement est la relance du commerce local avec la mise en place de commerces à l'essai.

En ce qui concerne l'usine d'eau, l'entreprise D.P.E.E.M., suit pour le moment la feuille de route qui avait été définie. Elle a déposé son Kbis, et plusieurs contacts ont eu lieu avec Me BASTIAN, dans le cadre de demandes de documentations et informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne le dépôt de permis de construire.

L'eau qui va servir à l'entreprise provient du forage F5. M. BENOIST a demandé aux services techniques municipaux, de mener une réflexion sur la mise en place d'une horloge. Cette installation permettrait de réduire le pompage de l'eau à 6 h par semaine le mardi au lieu de 162 h. Il en résultera une économie substantielle sans impacter la qualité de l'eau avec cette réduction de volume pompé. L'objectif du maintien en activité du pompage est d'éviter une stagnation.

Il convient de noter que cette eau est rejetée dans le milieu naturel, ce qui n'est pas dérangeant au vu du fait que la nappe étant naturellement sous pression, l'eau excédentaire partait, de toute façon, dans le milieu naturel.

La Ville va accueillir une nouvelle association "Tous repreneurs". L'objet est la mise en oeuvre d'un parcours d'accompagnement novateur, accessible à tous. Grâce notamment au soutien de la Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts, cette action de terrain prendra, cet automne, la forme d'une opération itinérante à bord d'un bus.

Le parcours d'accompagnement que propose l'association sera présenté, plus en détail, à des groupes d'une dizaine de personnes.

19 communes dans le Grand Est accueilleront ce bus. Il sera présent à Dieuze le 5 novembre 2018.

M. Paul BENOIST fait part d'une information de GRDF concernant l'installation de compteurs communiquant. Cette action sera menée par la Société INEO, l'objectif étant la maîtrise de la consommation par transmission des données en temps réel.

Le jeudi 20 septembre, des gens du voyage se sont installés sur la zone industrielle. Cette occupation a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion du Préfet, qui n'a nécessité aucune intervention complémentaire, car les occupants sont partis avant la date d'effet de cet arrêté, en l'occurrence le mardi 25 septembre 2018.

Dans l'ensemble, tout s'est bien passé, le terrain est propre, les connections aux alimentations eau et les branchements électricité ont été correctement fermés et démontés. Les ordures ménagères seront collectées par la C.C.S. dans des bennes mises à disposition.

M. Paul BENOIST fait part au conseil municipal de sa visite à la Société Avenir 3 D installée dans le bâtiment B9. Il a été agréablement surpris par la propreté des locaux et par une organisation très professionnelle des process. L'impression générale du travail de l'entreprise est très positive et maîtrisée.

Deux autres ateliers sont prévus dans les locaux :

- un atelier bois pour la fabrication de caisses de transport et de sièges.
- un atelier métal qui permettra à l'entreprise d'être autonome dans la réalisation et la fourniture de pièces nécessaires au montage des imprimantes 3D. En effet, les délais très longs des fournisseurs ralentissent, de façon significative, la capacité de production. Il est donc impératif qu'Avenir 3 D puisse assurer elle-même le flux de pièces nécessaires au respect de son carnet de commandes.

L'entreprise évoque également un projet d'une rampe en hauteur permettant une visite sécurisée et non intrusive des ateliers.

Avenir 3 D a développé une nouvelle activité, la production d'orthèses, segment de marché qui semble très prometteur.

Une inauguration est prévue début 2019.

M. Fernand LORMANT informe que lors de sa visite, le président du Conseil Départemental 57 a été agréablement surpris du développement de cette entreprise.

M. Bernard FRANCOIS informe l'assemblée :

- les 15 et 16 septembre, les journées du patrimoine ont eu lieu aux Salines. A cette occasion, l'espace muséographique a été ouvert au public. 850 personnes ont visité le site, sur ces deux jours. Au vu de l'affluence et du succès des « Salines », cette découverte du site s'est faite par groupe allant jusqu'à 80 personnes.
- En ce qui concerne l'Académie de Musique, M. Bernard FRANCOIS fait un point sur l'évolution du projet. Les statuts ont été déposés au tribunal après l'assemblée générale constitutive en mai dernier. Il n'y a donc pas de problèmes, mais la suite est liée à la validation et au retour des statuts qui permettront d'engager des phases plus opérationnelles. Pour information, M. Jacques MERCIER, ancien chef d'orchestre de l'ONL travaille, à l'heure actuelle, sur un programme de formation à la direction d'orchestre pour l'Académie.
- M. Bernard FRANCOIS rappelle également que le samedi 29 septembre à 18 h 00 aura lieu le concert du Festival de Fénétrange qui prend cette année un caractère exceptionnel, car il fête son 40e anniversaire. On notera la présence du soliste Jonathan FOURNEL, pianiste natif de notre région, côté à ce jour, dans les 30 meilleurs pianistes au monde ainsi que celle du violoncelliste virtuose, M. François SALQUE.
- Ce jour a eu lieu, au puits salé, un rassemblement de 50 Compagnons du Devoir qui se sont retrouvés pour un hommage à M. Julien ANDRE, décédé lors d'un tragique accident. M. ANDRE avait fortement contribué à la réalisation de ce bâtiment superbement restauré.
- Le jeudi 4 octobre, FR3 sera présent aux Salines Royales afin de faire un reportage sur le site.

- Le vendredi 5 octobre, le site accueillera la journée nationale de l'architecture, organisée chaque année en octobre, par la Maison de l'Architecture de Lorraine, en partenariat avec ALFA, organisme de formation des architectes. Une visite de la Délivrance, du puits de mine et du manège a été animée, en matinée, par Jacques FABBRI architecte du patrimoine. Au cours de l'après-midi, il a également fait une présentation du projet de réhabilitation des Salines Royales dont il a été le concepteur et le maître d'œuvre.
- Une présentation du projet du pavillon des expositions de Lindre-Basse a été faite par M. Patrice ENGASSER.
- Le Salon des Arts se tiendra dans la 1ère quinzaine de novembre, avec comme invités d'honneur Mme Martine CADORET ainsi que le sculpteur alsacien M. Yves SZYWALA.
- Un point est fait concernant le sinistre électrique survenu aux Salines Royales. Nous avons réceptionné les devis de 4 entreprises qui se montaient à environ 45.000 €. Les deux experts mandatés par les assurances de la commune et du tiers en cause ont estimé que le devis présenté par l'entreprise Sanichauf était exagéré. Suite à une négociation, l'entreprise a baissé ses prix de près de 6.600 € HT, ce qui a permis d'obtenir un accord des experts, afin d'engager les réparations. Pour le moment, la seule chaudière fonctionnelle a été remise en route manuellement.

Les travaux sur le parc pédagogique des Salines pourront démarrer en octobre ou novembre. Les entreprises étaient déjà retenues, dans le cadre d'un marché qui prévoyait, pour cette deuxième phase, une tranche optionnelle. Nous allons pouvoir donner les ordres de service de démarrage.

Le financement de cette opération tel que prévu a été atteint avec l'obtention des subventions escomptées.

M. Fernand LORMANT informe le conseil que le pôle départemental de la lecture publique pour le territoire Sarrebourg-Saulnois s'installera dans un bâtiment de la colonie des officiers. Ce bâtiment, qui comprend deux logements, était destiné, à l'origine, à l'exposition permanente des archives municipales des quatre académiciens dieuzois. Cependant, face à l'opportunité d'implantation du pôle départemental de lecture, les archives municipales intégreront le logement qui était destiné aux Scouts de France, qui ont décidé de ne pas donner suite à leur demande.

M. Fernand LORMANT informe l'assemblée des décisions du maire prises depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

- le 20 août 2018 décision portant acceptation des chèques de remboursement de plusieurs sinistres
- le 25 septembre 2018 décision portant attribution du marché pour la réalisation de diverses voiries place de la mairie.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 18/VII/67 Acquisition immeuble FREMIOT route de Val de Bride
- 18/VII/68 Acquisition terrain FREMIOT avenue de Nancy
- 18/VII/69 Subventions 2018. Liste complémentaire
- 18/VII/70 Création d'un tiers lieu Fab-Lab - Fabrication additive - acquisition d'équipements numériques
- 18/VII/71 Gestion des visites du site des Salines Royales
- 18/VII/72 Gestion de l'eau et de l'assainissement. Opposition au transfert de compétences
- 18/VII/73 Participation citoyenne à la prévention des atteintes aux biens
- 18/VII/74 Urbanisme. Campagne incitative rénovation façades. Demandes de subvention
- 18/VII/75 Budget ville - demande de prêt - travaux avenue de Nancy
- 18/VII/76 Budgets ville - eau et assainissement. Demande de prêts - travaux rue René Kueny
- 18/VII/77 Marché de travaux de rénovation des voiries, des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable rues Gustave Charpentier et Colonel Ducasse - avenant

oOo-oOo-oOo-oOo

Point n° 18/VII/67 : ACQUISITION IMMEUBLE FREMIOT ROUTE DE VAL DE BRIDE

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
considérant la mise en vente par M. Stéphane FREMIOT de l'ensemble immobilier sis 1 route de Val de Bride comprenant :

- une maison située sur la parcelle cadastrée S 8 n° 16 lieudit route de Val de Bride de 26 a 69 ca
- un terrain cadastré S 8 n° 15 lieudit avenue de Nancy de 7 a 80 ca

soit au total 34 a 49 ca au prix de 34.000 € (frais d'agence immobilière inclus),

après délibération

- décide de faire l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 1 route de Val de Bride à Dieuze au prix de 34.000 € (frais d'agence immobilière inclus).
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/68 : ACQUISITION TERRAIN FREMIOT AVENUE DE NANCY

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
Considérant la mise en vente du terrain (verger) sis avenue de Nancy cadastré S 8 n° 36 lieudit Avenue de Nancy de 15 a 67 ca au prix de 7.500 €,

après délibération

- décide de faire l'acquisition dudit terrain sis avenue de Nancy au prix de 7.500 €.
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

Point n° 18/VII/69 : SUBVENTIONS 2018. LISTE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
VU la demande de subvention de fonctionnement et d'équilibre adressée par l'Association de Gestion de la Bibliothèque du Saulnois,

après délibération

- décide le versement d'un complément à la subvention de fonctionnement allouée à l'AGBS, le 25 avril 2018 par délibération n° 18/IV/31 (10.000 €), de 2.960 €.
- décide le versement d'une subvention d'équilibre à l'AGBS de 9.000 €.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ces subventions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/70 : CREATION D'UN TIERS LIEU FAB-LAB – FABRICATION ADDITIVE – ACQUISITION D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la stratégie de développement du Bourg Centre Structurant de Dieuze,
VU les objectifs du pôle Saulnois Innovation en faveur de l'appui au développement de technologies et services innovant,

VU la stratégie territoriale de développement de procédés numériques et en particulier de fabrication additive que la plateforme technologique d'innovation « Fabrication additive » porte,

VU le projet de création d'un tiers lieu Fab-Lab, qui s'inscrit dans les objectifs et cadres stratégiques précités et la nécessité d'acquisition d'équipements numériques,

VU la délibération du conseil municipal n° 17/X/132 du 14 décembre 2017 demandant une subvention à la Région Grand Est dans le cadre du dispositif Bourg Centre Structurant,

VU la proposition des services de la Région Grand Est de diriger le financement des équipements vers le FEDER alors que le dispositif Bourg Centre Structurant était initialement pressenti,

Considérant le plan de financement suivant :

Acquisition équipements numériques pour le tiers lieu Fab-Lab :

<u>Projet Fabrication additive</u>	<u>montant du projet :</u>	180.000 €
<u>FSIL 2</u> 40 % : ACQUIS 2017		
montant subventionnable 149.000 €		59.600 €
	FEDER 36,89 % :	66.400 €
	Commune 30% :	54.000 €

Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de l'Europe dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et massif des Vosges 2017-2020 et qu'il faut engager la création du tiers lieu Fab-Lab afin d'acquérir les équipements numériques correspondants pour un montant de 180.000 € HT,

après délibération

- autorise le maire à solliciter une subvention FEDER pour l'opération acquisition d'équipements numériques pour le tiers-lieu Fab-Lab.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/71 : GESTION DES VISITES DU SITE DES SALINES ROYALES.

Le Conseil municipal,
entendu son président,

M. Bernard FRANCOIS, président de l'Association des Salines Royales ayant quitté la salle,
considérant la mise en place de visites guidées du site des Salines Royales,
considérant que ces visites sont assurées par l'Association des Salines Royales,
considérant la convention conclue entre la Ville et l'Association des Salines Royales pour la gestion des salles de la Délivrance le 18 avril 2016,
considérant que le site des Salines Royales appartient à la commune,

après délibération

- décide de fixer le tarif d'une visite guidée à 3 €/personne à compter du 1er octobre 2018.
- décide la mise en place d'un avenant à la convention signée le 18 avril 2016 pour intégrer la gestion des visites guidées du site des Salines Royales.
- décide que le montant forfaitaire de 3 €/personne versé dans le cadre de ces visites à l'Association des Salines Royales revient à hauteur de 60 % à la commune.
- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir et tout document se rapportant à cette nouvelle activité.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 20, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. FRANCOIS Bernard

Point n° 18/VII/72 : GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCES

Le Conseil municipal
entendu son président,

conformément à la loi 2018-702 du 3 août 2018 parue au JO n° 179 du 5 août 2018,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du Territoire de la République (NOTRe),

considérant la possibilité qui est donnée aux communes membres d'une communauté de communes qui n'auraient pas déjà transféré leurs compétences "EAU" et "ASSAINISSEMENT" de s'opposer au transfert de ces 2 compétences avant le 1er juillet 2019 pour le différer au 1er janvier 2026,

considérant que le transfert devra être obligatoire à cette date et qu'il ne sera plus possible de s'y opposer,

après délibération

- décide de différer le transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT de la commune au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes du Saulnois.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/73 : PARTICIPATION CITOYENNE A LA PREVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS

Le Conseil municipal,
entendu son président,

considérant que la préfecture propose aux communes, en collaboration avec les forces de l'ordre, sous le contrôle du Procureur de la République et de Monsieur le Préfet de la Moselle, un projet de participation citoyenne à la prévention des atteintes aux biens,

conformément à l'article L 2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune,

considérant que ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement, avec possibilité de désigner des référents par quartier pour assurer cette mission sur la base du volontariat,

après délibération

- décide d'adhérer à la mise en place du dispositif participation citoyenne.
- donne mandat au maire pour désigner les référents par quartier sur la base du volontariat.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/74 : URBANISME. CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FACADES. DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,

Considérant le règlement de la campagne incitative de rénovation des façades adopté par le conseil municipal du 29 septembre 2016,

Considérant que dans le cadre de la campagne incitative de rénovation des façades, la commission d'urbanisme, réunie le 5 septembre 2018, a étudié de nouveaux dossiers de demandes de subvention,

après délibération

- décide de valider les dossiers approuvés par la commission d'urbanisme selon le tableau joint.
- autorise le maire à verser les subventions correspondantes dès réception des travaux par la commission d'urbanisme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/75 : BUDGET VILLE - DEMANDE DE PRET - TRAVAUX AVENUE DE NANCY

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération n° 18/VI/50 du 12 juillet 2018 autorisant la négociation d'un prêt avec les banques locales,
après négociation, il ressort que la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne offre les conditions les mieux-disantes, à savoir :

- budget Ville	montant	452.000 €
	durée	15 ans
	taux	fixe classique mensuel 1,37 %
	commission	450 €
	remboursement	2.779,39 € annuité constante mensuelle

après délibération

- décide de retenir l'offre de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.
- autorise le maire à signer le contrat de prêt correspondant et tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/76 : BUDGETS VILLE - EAU ET ASSAINISSEMENT. DEMANDE DE PRETS - TRAVAUX RUE RENE KUENY

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération n° 18/VI/51 du 12 juillet 2018 autorisant la négociation d'un prêt avec les banques locales,
après négociation, il ressort que la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne offre les conditions les mieux-disantes, à savoir :

- budget Ville	montant	311.500 €
	durée	15 ans
	taux	fixe classique mensuel 1,37 %
	commission	350 €
	remboursement	1.915,44 € annuité constante mensuelle
- Budget eau	montant	55.000 €
	durée	15 ans
	taux	fixe classique mensuel 1,37 %
	commission	200 €
	remboursement	338,20 € annuité constante mensuelle
- Budget assainissement	montant	57.000 €
	durée	15 ans
	taux	fixe classique mensuel 1,37 %
	commission	200 €
	remboursement	350,50 € annuité constante mensuelle

après délibération

- décide de retenir l'offre de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pour ces 3 prêts.
- autorise le maire à signer les contrats de prêts correspondants et tout document se rapportant à ces dossiers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Point n° 18/VII/77 : MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES, DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE RUES GUSTAVE CHARPENTIER ET COLONEL DUCASSE - AVENANT

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
VU le code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil Municipal n°16/VI/69 du 21 juillet 2016 autorisant la signature du marché – Rue Gustave CHARPENTIER et Rue Colonel DUCASSE - Travaux de rénovation des voiries, des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable,

Considérant que le marché de travaux a été attribué à l'entreprise STRUBEL pour la totalité du marché pour un montant de 400.654,50 € HT,

Considérant qu'il a été enregistré en sous-préfecture le 28 juillet 2016 et notifié au titulaire le 29 juillet 2016,

Considérant l'avenant 1 modifiant la date de fin des travaux au 17/05/2017,

Considérant l'avenant 2 modifiant la date de fin des travaux au 30/09/2017,

Considérant l'avenant 3 modifiant le montant du marché de 9,15 % :

- montant initial : 400.654,50 € HT
- montant de l'avenant : 36.676,09 € HT
- nouveau montant du marché : 437.333,59 € HT

Considérant qu'un avenant pour travaux supplémentaires est nécessaire (purges de chaussées) modifiant le marché de 16,6% :

- montant initial : 400.654,50 € HT
- montant de l'avenant : 29.828,00 € HT
- nouveau montant du marché : 467.161,59 € HT

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 septembre 2018,

après délibération

- prend acte de l'augmentation du marché : le nouveau montant du marché est de 467.161,59 € HT soit 560.593,91 € TTC.
- autorise le maire à signer l'avenant n°4 au marché précité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 H 40 mn.